

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1789

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Couzon-au-Mont-d'Or - Curis-au-Mont-d'Or - Mions - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Quincieux - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Appel à projets automne 2022 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1789**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charly - Couzon-au-Mont-d'Or - Curis-au-Mont-d'Or - Mions - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Quincieux - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Saint-Genis-Laval - Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Appel à projets automne 2022 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, recodifiée par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du code de l'urbanisme aux articles L 113-16 et suivants du code de l'urbanisme, a confié aux départements la compétence de PENAP. Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages.

La Métropole de Lyon exerce, depuis 2015, cette compétence dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) dans ses limites territoriales et en lieu et place du département du Rhône.

Par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a adopté le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023 ainsi que le principe d'appels à projets pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

II - Soutien aux projets

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citoyens et les agriculteurs.

Des appels à projets ont été lancés en 2019, 2020 et 2021 portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions. Lors des appels à projet de l'année 2021, la Métropole a pu aider 35 projets portés par des agriculteurs, des collectivités et des associations, pour un montant global de 634 888,29 € en investissement et 33 111 € en fonctionnement.

Dans le cadre du 1^{er} appel à projet 2022, 6 porteurs de projets ont déposé 14 projets qui ont été instruits et présentés au comité de pilotage d'élus métropolitains réunis le 20 juin 2022. Deux projets ont été rejetés, un autre a été reporté et un autre a été orienté vers un autre dispositif métropolitain plus adapté.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir les projets présentés ci-dessous et validés par le comité de pilotage :

Nom du porteur et lieu du projet	Activité	Projet	Montant total éligible (en €)	Participation Métropole (en €)	Régime d'aide notifié
Bouc et la Treille (Poleymieux-au-Mont-d'Or)	viticulture AB	plantation de haies et d'arbres intraparcellaires pour aménager une parcelle viticole en agroforesterie	7 245	7 245, soit 100 % du montant subventionnable, subvention en investissement	SA 63945
	viticulture AB	investissements dans une tondeuse intercep pour améliorer la gestion des adventices sur le rang	9 600	3 840, soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement	SA 63945
exploitation individuelle de Patrick DANON (Mions)	grandes cultures AB en partie	investissements matériels pour le développement de la culture du chanvre textile (faucheuse à section, andaineur, roundballeur, sonde d'humidité) : essais sur Mions	12 900	5 160, soit 40 % du montant subventionnable en investissement	SA 63945
association Terre de Milpa (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)	insertion par le maraîchage sur sols vivants AB et la boulangerie	émergence du projet Terre de Milpa : création d'une ferme d'insertion en agroécologie, d'un lieu d'hébergement de femmes en difficultés et d'un tiers-lieu nourricier pour promouvoir une alimentation durable	148 922	15 000, soit 10 % du montant subventionnable en fonctionnement	
		investissements productifs pour le démarrage de la ferme Terre de Milpa	8 117	4 870,20, soit 60 % du montant subventionnable, subvention en investissement	
		étude technico-économique pour la création de la ferme Terre de Milpa en insertion par le maraîchage biologique sur sols vivants, sur l'ancienne ferme des Seignes à Saint-Didier-au-Mont-d'Or	15 464	12 371,20, soit 80 % du montant subventionnable, subvention en investissement	
Charly	commune	acquisition de foncier agricole en vue de l'installation d'agriculteurs et opération de défrichage (parcelles AC065 et AC066)	5 333	2 133,20, soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement	

Nom du porteur et lieu du projet	Activité	Projet	Montant total éligible (en €)	Participation Métropole (en €)	Régime d'aide notifié
Saint-Genis-Laval	commune	étude du potentiel agricole lié aux enjeux du plateau des Hautes Barolles et prospective des potentialités d'irrigation agricole du territoire	11 970	9 576, soit 80 % du montant subventionnable, subvention en fonctionnement	
Syndicat mixte Plaine Mont d'Or (SMPMO)	syndicat mixte	agrandissement du caveau du Bouc et la Treille pour augmentation de la surface de stockage et créer un espace de présentation et de vinification	120 000	48 000, soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement	
		acquisition de parcelles pour maîtrise foncière agricole et installation d'agriculteurs ou gestion naturelle, sur les communes de Quincieux, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Poleymieux, Curis et Couzon-au-Mont-d'Or pour un total de 5,6 ha	25 470	10 188, soit 40 % du montant subventionnable, subvention en investissement	
		organisation de la fête de l'agriculture des Monts d'Or le 1er octobre 2022 à destination du grand public	20 218	8 087,20, soit 40 % du montant subventionnable, subvention en fonctionnement	
		structuration du projet de la ferme des Seignes : étude de faisabilité et programmation des travaux pour le projet d'installation de Terre de Milpa et de la maison-mère du SMPMO	50 000	40 000, soit 80 % du montant subventionnable, subvention en investissement	

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 32 663,20 € TTC pour 2022 et 2023 et répartis comme suit :

- 15 000 € au profit de l'association Terre de Milpa pour l'émergence du projet de ferme en insertion,
- 8 087,20 € au profit du SMPMO pour l'organisation de la fête de l'agriculture des Monts d'Or,
- 9 576 € au profit de la Ville de Saint-Genis-Laval pour la réalisation d'une étude prospective.

b) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 133 807,60 € pour 2022 et 2023, répartis comme suit :

- 11 085 € au profit du groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) du Bouc et la Treille dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire,
- 5 160 € au profit de monsieur Patrick Danon dans le cadre du régime d'aide notifié SA 63945 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire,
- 17 241,40 € au profit de l'association Terre de Milpa,

- 2 133,20 € au profit de la Ville de Charly,
- 98 188 € au profit du SMPMO.

Et ce, dans le cadre de l'appel à projets Automne 2022 sur les périmètres de PENAP.

c) - les conventions à passer entre la Métropole et respectivement l'association Terre de Milpa, le SMPMO, la Ville de Saint-Genis-Laval, le GAEC du Bouc et la Treille, monsieur Patrick Danon et la Ville de Charly.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant total de 133 807,60 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

4° - Le montant d'investissement à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 204, pour un montant de 133 807,60 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 91 085,32 € en 2022,
- 42 722,28 € en 2023.

5° - Le montant de fonctionnement à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174, pour un montant de 32 663,20 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 8 087,20 € en 2022,
- 24 576,00 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291499-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
